

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité- Travail - Progrès  
-----

DECRET N° 2003-71. du 11 Juin 2003  
portant nomination du syndic liquidateur  
de la caisse nationale d'épargne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 020/89 du 9 novembre 1989 fixant la procédure de liquidation des entreprises d'Etat, des entreprises pilotes d'Etat et des entreprises dites regroupées ;

Vu le décret n° 99-47 du 25 mars 1999 portant organisation et fonctionnement du comité de privatisation ;

Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2002 -341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Il est nommé un syndic liquidateur de la caisse nationale d'épargne, composé ainsi qu'il suit :

Président :

- Edouard TATY MAKAYA, magistrat, président du tribunal d'instance de tshinouka

membres :

- Samuel TCHAMBA, expert comptable
- Benoit ESSEBO, huissier de justice
- Jean Pierre NGAMPIKA MPERET, technicien

Article 3 : le présent décret sera enregistré, inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 11 Juin 2003

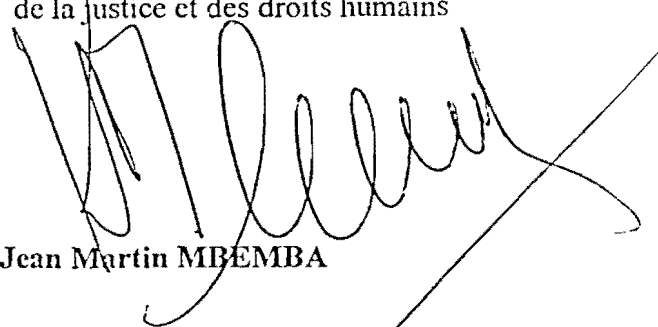
  
Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République

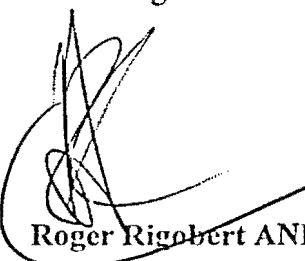
le ministre d'Etat, ministre des transports  
et des privatisations, chargé de la coordination  
de l'action gouvernementale

  
Isidore MVOUBA

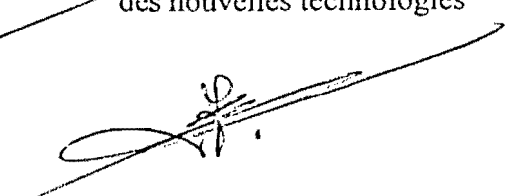
le garde des sceaux, ministre  
de la justice et des droits humains

  
Jean Martin MBEMBA

le ministre de l'économie, des finances  
et du budget

  
Roger Rigobert ANDELY

le ministre des postes  
et télécommunications chargé,  
des nouvelles technologies

  
Jean DELLO